

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

334-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

335-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 5 et du 19 novembre et du 3 décembre 2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'octobre 2018
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
9. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des dons ou avantages de plus de 200 \$
10. Programme d'aide à la voirie locale (contribution de 60 000 \$) - Remplacement d'un ponceau au rang 4
11. Annulation de résolution 184-2018
12. Programme d'aide à la voirie locale (contribution de 18 400 \$) - Pavage du pont de la Petite Chute et rang 4
13. Axes à double vocation - Compensation supplémentaire versée à la municipalité
14. Remboursement anticipé du fonds de roulement - Achat de 2 véhicules
15. Radiation des mauvaises créances
16. Acte de radiation - Vente pour taxes
17. Gym de Normandin - Contribution financière finale
18. Avis de motion - Règlement de taxation pour 2019
19. Renouvellement du contrat avec ICO technologies - Conseil sans papier
20. Corporation de Développement Économique secteur GEANT - Aide financière
21. Autorisation de destruction de documents
22. Renouvellement de mandats au CCU
23. Soumission - Achat de bureaux pour l'hôtel de ville
24. Achat de matériel informatique
25. Système de capture des séances du conseil - TVC
26. Surveillance des travaux - Réfection des ponceaux (rang 8 Nord et du Rocher Ouest)
27. Rapport de consultation sur la cartographie des milieux humides
28. Achat regroupé d'abat-poussière pour 2019
29. Adoption du budget 2019 de la Régie GEANT
30. Adoption du budget 2019 de la Régie de l'Aéroport
31. Engagement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'installation de compteurs d'eau
32. Appui aux francophones de l'Ontario
33. Correspondance
34. Rapport des élus
35. Questions du public
36. Varia

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

37. Prochaine assemblée publique le 21 janvier 2019

38. Levée de l'assemblée

336-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

337-2018

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES DU 5 ET DU 19 NOVEMBRE ET DU
3 DÉCEMBRE 2018, AVEC DISPENSE DE
LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 5 novembre 2018 et des assemblées extraordinaires tenues le 19 novembre 2018 et le 3 décembre 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 novembre 2018 et des séances extraordinaires tenues le 19 novembre 2018 et le 3 décembre 2018, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

338-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

339-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Opération Nez rouge Campagne 2018	250 \$
Centraide Campagne 2018	50 \$
Cercle des Fermières Souper spaghetti (3 billets)	36 \$
Dan RadioSports.com Messages pour les Éperviers (10)	110 \$
Corps de Cadets 1497 de Normandin Tir-o-thon (don)	50 \$
Maison Halte Secours Brunch-bénéfice (2 billets)	40 \$
Carrefour jeunesse emploi des Bleuets Adhésion 2019	250 \$
Fédération québécoise des municipalités Adhésion 2019	3 314.78 \$

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de St-Félicien (Expo-Sciences), Guatémaltèques (ensemble de soccer).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

340-2018

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'OCTOBRE 2018 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2018 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2018 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2018, pour un montant de 668 121.12 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 10-2018

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

341-2018

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES :

La directrice générale et greffière confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée et que le tout sera confirmé à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Élus	Déclaration remis
Mario Fortin	Oui
Annie Vaillancourt	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
François Potvin	Oui
Robin Gauthier	Oui
Daniel Boisclair	Oui
Jocelyn Robert	Oui

342-2018

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC
DES DÉCLARATIONS DES DONNS OU
AVANTAGES DE PLUS DE 200 \$:

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin dépose séance tenante l'extrait du registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa, qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle l'extrait a été déposé (12

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

décembre 2016). Ainsi, la directrice générale et greffière signale qu'aucune inscription n'a été enregistrée audit registre public des déclarations dans lequel doivent être inscrits tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par monsieur le maire et autre membre du conseil municipal de Normandin.

343-2018

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(CONTRIBUTION DE 60 000 \$) -
REMPLACEMENT D'UN PONCEAU AU RANG 4 :

ATTENDU le sous-volet: Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux et le numéro de dossier: 27-444-1-92040 (02)-2018-07-26-50;

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 60 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

344-2018

ANNULATION DE RÉSOLUTION 184-2018 :

CONSIDÉRANT que la Ville a fait réaliser des travaux de remplacement d'un ponceau (#386-387) dans le rang 4;

CONSIDÉRANT que les coûts sont admissibles et seront réclamés au Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de Normandin abroge la résolution numéro 184-2018 affectant l'excédent de fonctionnements non affecté pour une somme de 60 816 \$ au paiements des coûts de remplacement du ponceau #386-387.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

345-2018

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(CONTRIBUTION DE 18 400 \$) - PAVAGE DU
PONT DE LA PETITE CHUTE ET RANG 4 :

ATTENDU le sous-volet: Circonscription électorale de Roberval et le numéro de dossier: 27181-1-92040(2)-2018-07-19-49;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 18 400 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

346-2018

AXES À DOUBLE VOCATION -
COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE VERSÉE À
LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que la compagnie Produits forestiers Résolu inc. a produit l'information appropriée sur le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement les routes locales 1 et 2 à compenser;

CONSIDÉRANT qu'est joint à la présente résolution un plan municipal montrant les chemins par la présente demande de compensation;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau joint à la présente représente la situation du transport lourd pour l'année;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la Ville de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation mentionnée au plan annexé, pour une longueur totale de 17.353 kilomètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

347-2018

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE
ROULEMENT - ACHAT DE 2 VÉHICULES :

CONSIDÉRANT que la Ville a affecté des sommes totalisant 40 840 \$ pour l'achat de deux (2) véhicules au cours de l'exercice 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut autoriser un remboursement de son fonds de roulement par anticipation;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'un surplus est envisagé selon les dernières estimations budgétaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise un remboursement anticipé du fonds de roulement d'un maximum de 40 840 \$ advenant que les résultats 2018 le permettent.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

348-2018

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES :

CONSIDÉRANT l'existence de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont munies d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas justifié d'engager des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la radiation des créances irrécouvrables totalisant 9 385.06 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

349-2018

ACTE DE RADIATION - VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT la résolution numéro 290-2018, par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin à faire procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT l'avis public de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que les dossiers des immeubles suivants ont été régularisés le 6 décembre 2018:

- lot 3 308 188, rang 5
- lot 3 308 847, correspondant au 849 rue St-Cyrille
- lot 3 308 848, rue St-Cyrille
- lot 3 308 850, correspondant au 829 rue St-Cyrille
- lot 3 308 849, correspondant au 1117 avenue Laliberté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier l'avis de vente pour taxes impayées publié au registre foncier concernant lesdits immeubles;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate Me Marie-Noël Gagnon, avocate, à procéder à la radiation de l'avis de vente pour taxes pour les immeubles ci-haut mentionnés et à signer la réquisition en radiation à déposer au registre foncier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

350-2018

GYM DE NORMANDIN - CONTRIBUTION
FINANCIÈRE FINALE :

CONSIDÉRANT la résolution 437-2015 adoptée le 7 décembre 2015, disant que le conseil municipal accordait une aide financière de 15 000 \$ à la Coopérative de solidarité Gym de Normandin, à raison de 3 000 \$ par année pendant cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 000 \$ a été versé en 2016 et 3 000 \$ en 2017, pour un total de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évolution du dossier à ce jour;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) De mettre un terme à la résolution numéro 437-2015, adoptée en 2015 et de ne plus effectuer de versements annuels à l'exception de ceux déjà effectués.
- b) D'accorder une aide financière finale au Gym de Normandin pour une somme totale de 10 078.61 \$, afin de permettre à l'organisme de fermer un prêt avec Desjardins Entreprise.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

351-2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION
POUR 2019 :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement ayant pour objet la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour la location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2019.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

352-2018

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC ICO
TECHNOLOGIES - CONSEIL SANS PAPIER :

CONSIDÉRANT la proposition de service d'ICO Technologies adoptée le 3 mars 2014 pour l'acquisition du logiciel de conseil sans papier;

CONSIDÉRANT la proposition d'ICO Technologie pour le renouvellement du contrat de services de soutien technique, comprenant les droits d'utilisation des licences;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin accepte la proposition d'ICO Technologie pour le renouvellement du contrat de licence et soutien technique au coût de 800 \$ plus taxes, plus une augmentation de 2.5 % par année pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

353-2018

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE SECTEUR GEANT - AIDE
FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT que les sommes avancées lors du lancement de cette corporation ont été utilisées en presque totalité même en tenant compte de l'ajout du 20 % de chacune des parties prenantes. Que le montant maximum investi sera de 240 000 \$, ce qui correspond aux montants maximums acceptés par les municipalités et la Caisse populaire des Plaines boréales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ainsi que la Caisse populaire ne désirent pas investir de sommes supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le but de la Corporation était que les cinq municipalités, ainsi que la Caisse populaire aient un objectif commun, qui était de ne faire qu'un fonds dédié à l'ensemble des municipalités du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT que les partenaires sont conscients que des sommes investies peuvent être perdues par les entreprises qui ne survivront pas. Que la volonté des partenaires est de maintenir le fonds au niveau actuel de 240 000 \$, en considérant que cet argent est du capital de risque;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Corporation devront revoir leurs critères d'admissibilité et le calcul d'aide financière afin que les demandes à venir soient utilisées dans l'ensemble du territoire du secteur GEANT tel que demandé par les partenaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que la Corporation mette en veilleuse les futures demandes d'aide financière, tant que les sommes déjà prêtées ne seront disponibles.
- b) Que lors du retour des fonds, que ces fonds soient un fonds commun et utilisé à des fins communes pour tout le secteur GEANT et non par municipalités.
- c) Que les fonds qui seront perdus, suite à des mauvais placements dans des entreprises, seront recapitalisés par les municipalités et la Caisse populaire des Plaines boréales selon les pourcentages établis lors de la création de la Corporation, et ce, afin de maintenir le fonds du capital investi au départ, soit 240 000 \$ (Normandin 40 %, Girardville 25 %, Albanel 20 %, St-Thomas-Didyme 10 %, St-Edmond-les-Plaines 5 % et la Caisse populaire 50 %);
- d) Que la Corporation revoit les critères d'admissibilité aux fonds de façon à abaisser les montants maximums afin d'élargir à plus d'entreprises l'argent disponible et de s'assurer de garantir un minimum de fonds dans chaque municipalité du secteur GEANT;
- e) Que les municipalités qui n'ont pas encore remis la totalité des sommes engagées dans le fonds s'engagent à remettre ces sommes d'ici la fin de l'année 2018, afin de mettre en place les nouveaux critères au début janvier 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

354-2018

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents à disposer pour janvier 2019, en respect avec les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 10 décembre 2018 pour destruction en janvier 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

355-2018

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU :

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les trois membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le mandat de messieurs Guy Mailloux et Ghislain Nadeau, ainsi que de madame Linda Pelletier pour siéger au comité consultatif en urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

356-2018

SOUSSION - ACHAT DE BUREAUX POUR
L'HÔTEL DE VILLE :

CONSIDÉRANT la soumission de la Librairie Centrale de Dolbeau-Mistassini;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal autorise l'achat de bureaux pour l'hôtel de ville (direction des finances et direction des loisirs et de la culture) à la Librairie Centrale, au coût de 5 295 plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur les soumissions transmises le 6 novembre 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

357-2018

ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins au niveau du renouvellement du matériel informatique de la Ville effectué par M. Bernard Brassard, directeur des technologies de l'information de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT que certains équipements désuets sont nécessaires au déploiement du réseau de fibre optique dans les autres municipalités et pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT, avec qui nous pourrions partager les coûts;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres sur invitation effectué par M. Brassard;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal autorise l'achat des équipements informatique recommandé par M. Brassard, au Centre Hifi, au coût de 21 063.42 \$ taxes incluses, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée.
- b) Qu'une partie de cette somme correspondant à 5 524.55 \$ soit refacturée à la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT et aux municipalités du GEANT.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

358-2018

SYSTÈME DE CAPTURE DES SÉANCES DU
CONSEIL - TVC :

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Son X Plus St-Félicien pour l'achat et l'installation d'un système permettant de filmer les séances du conseil municipal de manière autonome;

CONSIDÉRANT que les équipements proposés ont fait leurs preuves en terme d'efficacité dans une autre municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal accepte l'offre de Son X Plus St-Félicien pour l'achat et l'installation d'un système permettant de filmer les séances du conseil municipal de manière autonome, au coût de 5 292.19 \$ plus taxes tel que détaillé sur la soumission numéro 3034 datée du 24 octobre 2018.
- b) Que les crédits nécessaires à l'achat des équipements soient puisés à même le Fonds réservé de la télévision communautaire pour une somme de 4 695 \$ et du Fonds de la ruralité pour une somme de 1 000 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

359-2018

SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION
DES PONCEAUX (RANG 8 NORD ET DU
ROCHER OUEST) :

CONSIDÉRANT les inondations survenues dans la nuit du 5 au 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que selon les exigences de la Sécurité publique nous devons engager une firme d'ingénieurs qui surveilleront les travaux en permanence et produiront ensuite un rapport de confirmation d'après-travaux;

CONSIDÉRANT la seule proposition déposée par la firme MSH, suite à l'appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de ponceaux au rang 8 Nord et du Rocher Ouest à la firme MSH, au coût de 26 350 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission numéro 2018-VOI-24 datée de novembre 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

360-2018

RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA
CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES :

CONSIDÉRANT que la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à la cartographie des milieux humides et hydriques (MHH) sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des milieux humides et hydriques a été fait par Canards illimités Canada dont le mandat a été donné par la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC désire donc obtenir les observations des municipalités sur cette cartographie;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 132, intitulé Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), les 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT que ladite Loi vise à freiner la perte de milieux humides et hydriques en permettant de conserver, de restaurer ou de créer de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que ladite Loi instaure un nouveau régime pour conserver ces milieux;

CONSIDÉRANT que cette Loi a pour effet, notamment, d'introduire dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), un régime de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT qu'avec l'instauration des mesures compensatoires, tout promoteur pourra choisir l'emplacement de son activité en conséquence afin de diminuer les contraintes environnementales qui y sont associées;

CONSIDÉRANT que la section de la LQE qui porte sur les milieux humides et hydriques est entrée en vigueur le 23 mars 2018, notamment en ce qui a trait au principe d'aucune perte nette et à la séquence d'atténuation "éviter-minimiser-compenser" ainsi qu'au paiement d'une contribution financière;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est entré en vigueur le 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est sensible à cette question et reconnaît la multitude des fonctions de ces milieux essentiels et vulnérables;

CONSIDÉRANT que la Ville veut voir son territoire se développer de façon planifiée, organisée et respectueuse de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la cartographie aura une incidence considérable sur les citoyens et leurs biens;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Normandin juge que les citoyens doivent être informés adéquatement sur le processus d'élaboration de la cartographie des milieux humides et hydriques par la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et entreprises ont demandé que la MRC les informe à propos de cette cartographie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal demande à la MRC Maria-Chapdelaine de tenir des séances d'information sur son territoire, y compris, le territoire de la Ville de Normandin afin d'informer les citoyens et de répondre à leurs préoccupations.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

361-2018

ACHAT REGROUPÉ D'ABAT-POUSSIÈRE POUR
2019 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'Appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2019;
- b) Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- c) La Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- d) Si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- e) La Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- f) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

362-2018

ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE
GEANT :

CONSIDÉRANT que le budget 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a été déposé par cet organisme et qu'il y a lieu de confirmer l'acceptation dudit budget et de la quote-part à être versée par la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, montrant des revenus de 933 500\$ et des dépenses de 947 000 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte par le fait même de verser sa quote-part audit budget 2019, d'une somme de 407 266 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

363-2018

ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DE
L'AÉROPORT :

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de l'aéroport a déposé ses prévisions budgétaires 2019 et que la Ville de Normandin doit en faire l'adoption;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la Ville de Normandin adopte les prévisions budgétaires d'opération et d'immobilisation 2019 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Dolbeau-Mistassini-Normandin-St-Félicien.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

364-2018

ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
(MAMH) POUR L'INSTALLATION DE
COMPTEURS D'EAU :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Normandin doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit également installer environ 70 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1er septembre 2018, à cause d'une ambiguïté des instructions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la Ville de Normandin s'engage d'ici le 31 décembre 2019 à:

- a) Prévoir le montant nécessaire dans son budget 2019 pour réaliser les travaux.
- b) Transmettre au MAMH un échéancier incluant les soumissions de l'appel d'offres, la confirmation de l'octroi du contrat et un calendrier mensuel d'installation des compteurs.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

365-2018

APPUI AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO :

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU que la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le Conseil de la Ville de Normandin:
 - demande au premier ministre de l'Ontario, M. Doug Ford, de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
 - exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
 - demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
 - demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- b) Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

366-2018

CORRESPONDANCE :

Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean; OBJET: Création d'une nouvelle catégorie de membres, soit membres municipaux qui seront exemptés de frais de cotisation.

367-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaucune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

368-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

369-2018

VARIA :

370-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 21
JANVIER 2019 :

Une assemblée publique extraordinaire est également prévue pour le lundi 17 décembre à 20 h.

371-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 18.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière